



Deuxième édition
Saison 2024/2025



Entente Régionale du Tournaisis
Association Sans But Lucratif
N° d'entreprise : 0754.628.920
Rue Robert Delange, 92 A - 7812 VILLERS-SAINT-AMAND
RPM Région wallonne
secretariat@tt-ert.be
www.tt-ert.be



**Deuxième édition
Saison 2024/2025**

<u>1/32 (tour préliminaire)</u> 14.12.2024	
TP1	FROIDMONT I – ESTAIMPUIS III : 0/10 (Forfait)
TP2	FROYENNES II – PECQ I : 7/3
TP3	FROIDMONT II – LAMAIN I : 3/7
TP4	ESTAIMPUIS I – WIERS I : 5/5 - 12/12 - 444/452
TP5	FROYENNES III – MAULDE I : 55 - 13/13 - 499/482

	<u>1/16</u> 04.01.2025	<u>1/8</u> 01.02.2025	<u>1/4</u> 01.03.2025	<u>1/2</u> 19.04.2025
01	ESTAIMPUIS II	SNOOPING MOUSCRON III	ESTAIMBOURG II	VAULX I
02	SNOOPING MOUSCRON III			
03	FROYENNES III	ESTAIMBOURG II		
04	ESTAIMBOURG II			
05	VAULX I	VAULX I	VAULX I	
06	FROYENNES I			
07	FROIDMONT III	FROIDMONT III		
08	PECQ III			
09	WIERS II	WIERS II	WIERS II	
10	ESTAIMBOURG III			
11	DON BOSCO II	DON BOSCO II		
12	AEC TOURNAI I			
13	FROIDMONT IV	ANVAING II	ANVAING II	
14	ANVAING II			
15	FROYENNES II	FROYENNES II		
16	RUMES II			
17	ANVAING I	RUMES I	WIERS I	
18	RUMES I			
19	WIERS I	WIERS I		
20	MAULDE II			
21	LA RUCHE MOUSCRON I	VAULX III	VAULX III	WIERS I
22	VAULX III			
23	LAMAIN I	SNOOPING MOUSCRON II		
24	SNOOPING MOUSCRON II			
25	DON BOSCO I	DON BOSCO I	ESTAIMPUIS III	
26	MAULDE III			
27	ESTAIMPUIS III	ESTAIMPUIS III		
28	FROYENNES IV			
29	VAULX II	VAULX II	SNOOPING MOUSCRON I	
30	ESTAIMBOURG I			
31	SNOOPING MOUSCRON I	SNOOPING MOUSCRON I		
32	PECQ II			

Les équipes inscrites sur un fond grisé jouent à domicile



REGLEMENT

1. Introduction

Le trophée Maurice Dubois est une compétition par équipes composées de joueurs affiliés à l'ERT ou à toute autre fédération de tennis de table. Les joueurs devront être en ordre d'affiliation et non suspendus pour pouvoir être alignés dans une équipe.

2. Equipes, classement et droit d'inscription

- a. Chaque équipe devra être composée d'un minimum de 3 joueurs et d'un maximum de 7 joueurs. Ces joueurs pourront provenir de clubs différents. Une fois communiquée, aucun changement ne pourra intervenir dans la composition des équipes.
- b. L'inscription des équipes est à communiquer par le club pour le 08/11/2024 au plus tard par mail : tmd@tt-ert.be
- c. Chaque équipe sera identifiée par le nom du club qui l'inscrit suivi d'un chiffre romain. L'ordre des joueurs communiqué lors de l'inscription devra être celui suivi lors des compétitions.
- d. Le classement repris sera celui de la fédération dans laquelle le joueur est affilié. Pour les classements (AFTT) E6 et E4, il conviendra de reprendre comme classement E2. Pour les classements (AFTT) E2 et E0, il conviendra de reprendre comme classement E0.
- e. En cas de double appartenance, le classement pris en considération sera le classement le plus élevé.
- f. Le droit d'inscription est de 5€ par joueur (gratuit pour les joueurs affiliés dans un club ERT).
- g. Le nombre maximum d'équipes est limité à 64. Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite. Toutefois, seules les 4 premières équipes d'un même club auront la garantie de participer à cette compétition. Les équipes supplémentaires (au-delà de 4) pourront participer en fonction des places encore disponibles.
- h. Si le nombre maximum d'équipes est atteint (64 équipes), la priorité sera donnée aux premières équipes inscrites, avec application du point 2.g.

3. Déroulement des matches

- a. Les rencontres se disputeront entre des équipes de trois joueurs s'opposant en un double et neuf simples, le double se disputant après quatre simples.
 - b. Chaque match se disputera en 2 sets gagnants de 21 points.
 - c. Lors d'un troisième set éventuel, le changement de côté interviendra lorsque le joueur (ou l'équipe dans le cas du double) parti de zéro aura obtenu son dixième point.
 - d. Le choix du camp et le droit d'être serveur ou relanceur sont tirés au sort par l'arbitre. Le gagnant de ce tirage aura droit :
 - de choisir le camp (l'adversaire choisissant d'être premier serveur ou relanceur);
 - de servir le premier (l'adversaire pouvant choisir le camp);
 - de relancer le premier (l'adversaire pouvant choisir le camp et servir le premier).
 - e. Le joueur le moins bien classé commence le set avec un avantage calculé suivant les données du tableau des handicaps repris en fin de document. La partie se poursuit alors, selon les décomptes habituels.
 - f. Pour le double, le total des handicaps entre tous les joueurs sera divisé par quatre et le résultat arrondi à l'unité supérieure, avec un minimum de deux points.
 - g. En cas de match nul final, l'équipe qualifiée sera celle qui aura remporté le plus de sets. S'il le faut, on totalisera ensuite les points de la rubrique "Résultats détaillés" (les handicaps intervenant dans les calculs). S'il y a toujours égalité, le résultat du double sera prépondérant.
4. Le tableau des différents tours, établi par tirage au sort, restera valable jusqu'au terme de la compétition.
 5. Les adversaires conviendront entre eux de l'heure des rencontres. Si aucun accord préalable n'a pu être conclu, l'horaire officiel sera imposé (18h00).
 6. Pour qu'un match puisse se dérouler, chaque formation devra aligner au moins deux joueurs. En cas de forfait, une amende de 5€ sera imputée au club.
 7. L'élimination d'une équipe entraînera celle de tous ses éléments, qu'ils aient déjà joué ou non.
 8. L'original de la feuille d'arbitrage doit être transmis au Secrétariat général par mail ou courrier postal au plus tard dans les 8 jours calendrier après le déroulement de la rencontre.
 9. Les feuilles d'arbitrage nécessaires à la compétition seront fournies gratuitement par l'E.R.T. à chaque club participant.
 10. Les règlements sportifs E.R.T. resteront d'application pour tous les autres points non couverts par ce qui précède.
 11. Le Conseil d'Administration prendra toute mesure nécessitée par d'éventuelles situations non prévues. Ses décisions seront sans appel.
 12. L'Asbl ERT se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur.

TABLEAU DES HANDICAPS

	NC	E2	E0	D6	D4	D2	D0	C6	C4	C2	C0	B6	B4	B2
NC	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	----	----	----	-----	-----
E2	+ 02	----	----	----	----	----	----	----	-----	----	----	----	-----	-----
E0	+ 03	+ 02	----	----	----	----	----	----	-----	----	----	----	-----	-----
D6	+ 05	+ 04	+ 02	----	----	----	----	----	-----	----	----	----	-----	-----
D4	+ 06	+ 05	+ 03	+ 02	----	----	----	----	-----	----	----	----	-----	-----
D2	+ 07	+ 06	+ 04	+ 03	+ 02	----	----	----	-----	----	----	----	-----	-----
D0	+ 08	+ 07	+ 05	+ 04	+ 03	+ 02	----	----	-----	----	----	----	-----	-----
C6	+ 10	+ 09	+ 07	+ 06	+ 05	+ 04	+ 02	----	-----	----	----	----	-----	-----
C4	+ 11	+ 10	+ 08	+ 07	+ 06	+ 05	+ 03	+ 02	-----	----	----	----	-----	-----
C2	+ 12	+ 11	+ 09	+ 08	+ 07	+ 06	+ 04	+ 03	+ 02	----	----	----	-----	-----
C0	+ 13	+ 12	+ 10	+ 09	+ 08	+ 07	+ 05	+ 04	+ 03	+ 02	----	----	-----	-----
B6	+ 15	+ 14	+ 12	+ 11	+ 10	+ 09	+ 07	+ 06	+ 05	+ 04	+ 02	----	-----	-----
B4	+ 16	+ 15	+ 13	+ 12	+ 11	+ 10	+ 08	+ 07	+ 06	+ 05	+ 03	+ 02	-----	-----
B2	+ 17	+ 16	+ 14	+ 13	+ 12	+ 11	+ 09	+ 08	+ 07	+ 06	+ 04	+ 03	+ 02	-----
B0	+ 18	+ 17	+ 15	+ 14	+ 13	+ 12	+ 10	+ 09	+ 08	+ 07	+ 05	+ 04	+ 03	+ 02

NB : Il faut déterminer les handicaps en suivant les coordonnées (horizontalement et verticalement) et non par soustraction dans une même ligne.